

qui peuvent lui imposer silence et contre des adversaires qui l'interrompent. Il doit être prêt sur la réplique ; il parle en un même jour, dans divers tribunaux, de différentes affaires. La maison n'est pas, pour lui, un lieu de repos et de retraite, ni un asile contre les plaideurs qui viennent l'accabler de leurs questions et de leurs doutes. Il ne se met pas au lit ; on ne l'essuie point, on ne lui prépare point des rafraîchissements ; il ne se fait point dans sa chambre un concours de monde de tous les états et de tous les sexes, pour le féliciter sur l'agrément et sur la politesse de son langage, lui remettre l'esprit sur un endroit où il a couru risque de demeurer court ou sur le scrupule qu'il a sur le chevet d'avoir plaidé moins vivement qu'à l'ordinaire. Il se délasse d'un long discours par de plus longs écrits ; il ne fait que changer de travaux et de fatigues. J'ose dire qu'il est dans son genre ce qu'étaient dans le leur les premiers hommes apostoliques."

Parkin avait de bonne heure compris ces préceptes des maîtres, et il avait, à part sa science profonde du droit, acquis toutes sortes de connaissances. Son esprit chercheur et avide de connaître avait étudié le cœur humain. Il avait compris la vérité de ces vers de Juvénal pour les hommes qui veulent se créer une position au Barreau :

*Quidquid agunt homines, votum, timor ira, voluptas
Gaudia, discursus, nostri est farrago libelli.*

Aussi, à l'étude du droit, il avait ajouté celle de l'histoire, de la littérature et de la philosophie. Il était également familier avec les classiques français et anglais ; il pouvait réciter de longues tirades de Corneille ou de Racine. Il savait de mémoire les plus beaux passages de Shakespeare, de Moore et de Byron.